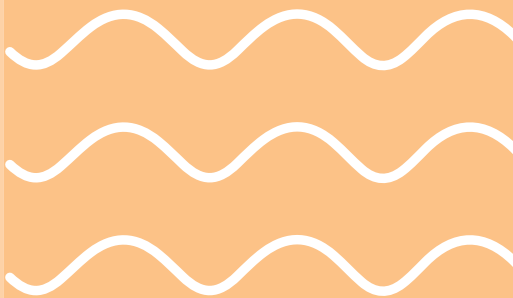
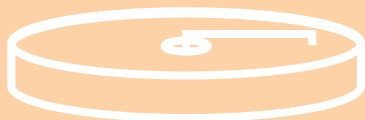


Rapport annuel 2023

> Synthèse locale Assainissement

TERRITOIRE NORD

PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION DE BRUMATH





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE LA REGION DE BRUMATH

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2017

Membre du SDEA depuis : 08/04/1999

Nombre de communes : 10

Nombre de délégués : 13

Vos usagers

- 4 612 abonnés
- 16 525 habitants desservis

Vos volumes

- 780 489 m³ assainis
- 169 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau



**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE**

Eric JEUCH

L'Assemblée Générale du SDEA du 12 décembre 2022 s'est prononcée à l'unanimité pour que le SDEA prenne la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », dite GEPU, à compter du 1er janvier 2023.

Il s'agit de la quatrième compétence du SDEA (Eau, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau, et maintenant Gestion des Eaux Pluviales) juridiquement distincte de l'assainissement, qui se situe au cœur des enjeux sur :

- le durcissement des exigences en matière de conformité des systèmes d'assainissement, notamment en lien avec la gestion du temps de pluie ;
- les attentes fortes liées aux politiques publiques nationales, notamment sur le dé raccordement des eaux pluviales des réseaux d'assainissement ;
- l'urbanisme, et les contraintes liées à la politique de « Zéro Artificialisation Nette ».

La gestion des eaux pluviales urbaines est à l'interface de nombreux projets portés par le SDEA et par les collectivités membres. Il s'agit plus largement d'une thématique qui est au cœur des réponses à apporter au changement climatique. Le SDEA accompagne ainsi les communes et les EPCI dans leurs politiques à l'appui d'une vision globale du cycle de l'eau et apporte des solutions tenant compte des interactions entre les différents domaines : Programme de voirie, Plan Local d'Urbanisme, Plan Climat Air Energie territorial, Plan Local de l'Habitat Intercommunal, schéma des zones d'activités, et bien d'autres dossiers encore.

Au-delà de cette prise de compétence, la table ronde de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2023, en présence de Denis Schultz, Vice-Président du SDEA en charge de la Commission Thématique, Stéphane Schaal, Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et première collectivité ayant transféré la compétence GEPU au SDEA, Florence Wiel, Directrice de l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique (ATIP), Nicolas Venandet, référent Assainissement, Eau et nature en ville Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), a permis aux délégués de mettre en perspective les enjeux techniques, financiers et réglementaires de la gestion des eaux pluviales et les réponses apportées par le SDEA.

Aujourd'hui, le SDEA fédère de nombreux acteurs, autour d'une compétence emblématique liée à la gestion des eaux de pluie : préservation de la biodiversité, protection de l'environnement, recharge des nappes, prévention des inondations, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration du fonctionnement de nos réseaux par dé raccordement.

Ces actions contribuent à redonner toute sa place à l'eau dans la Cité et à conforter la qualité de vie dans nos villes et villages.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 2 stations d'épuration
- 33 bassins d'orage dont 13 strictement eaux pluviales
- 17 Stations de pompage
- 47 déversoirs d'orage
- 89,67 km de réseaux communaux
- 14,038 km de réseaux intercommunaux
- 2 825 bouches d'égout

CAPACITE

	m ³ /jour	Equiv-hab
Olwisheim	2 765	5 200
Brumath	9 315	21 000

Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	81	93	106
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

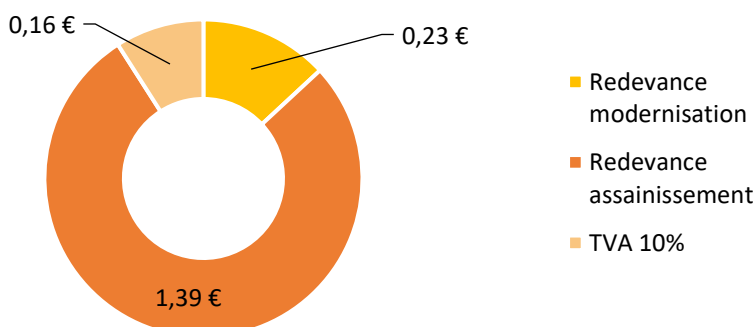
VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

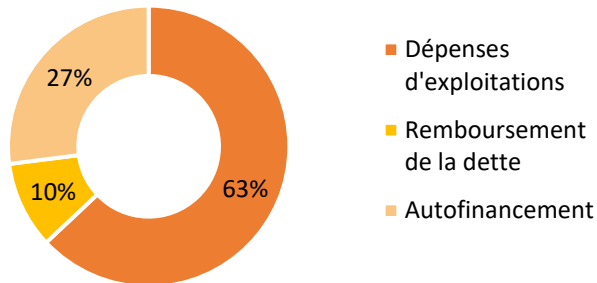
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 33 € HT/an
- Part variable : 1,11 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,385 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,779 € TTC par m³ pour 120 m³

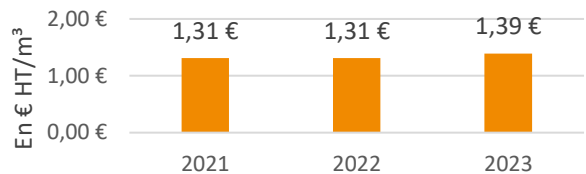
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



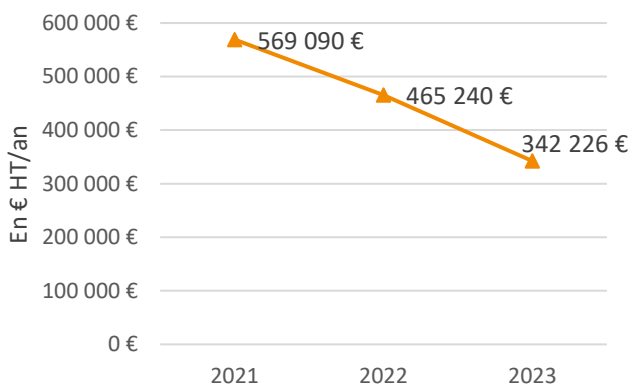
Affectation pour 100 € de recette



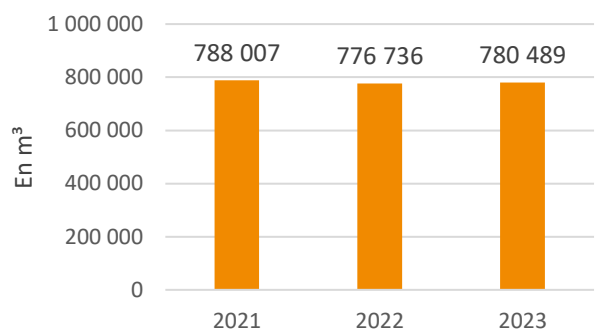
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



La section de fonctionnement affiche un résultat en hausse par rapport à 2022 et permet de dégager 412 323 € d'autofinancement.

Cet autofinancement a permis de financer les investissements réalisés (342 226 €), sans recours à l'emprunt. Le résultat global d'exercice, en hausse par rapport à 2022, s'élève à 2 106 607 €.

La charge de la dette représente un capital restant dû de 606 562 € à fin 2023 et une durée d'extinction de 1,09 année.

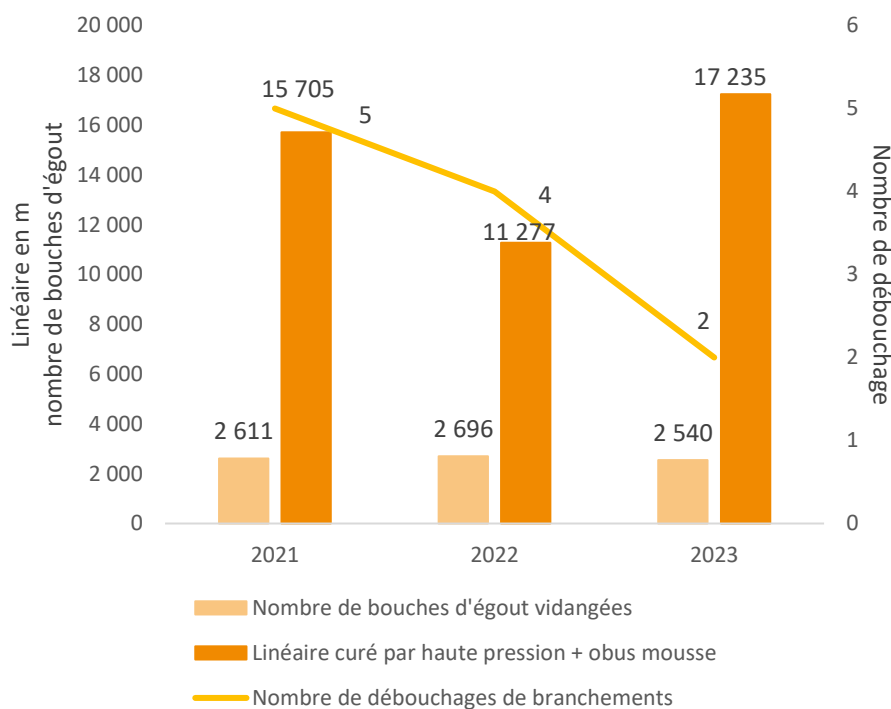
Indicateurs financiers	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1 an	1,1 an	1,1 an
Capital restant dû	890 937 €	749 587 €	606 562 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,66 %	2,64 %	3,09 %
Montant des actions de solidarité	0,001 €/m ³	0,001 €/m ³	0,002 €/m ³
Taux de réclamations global	0,24 ‰	0,10 ‰	0,10 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

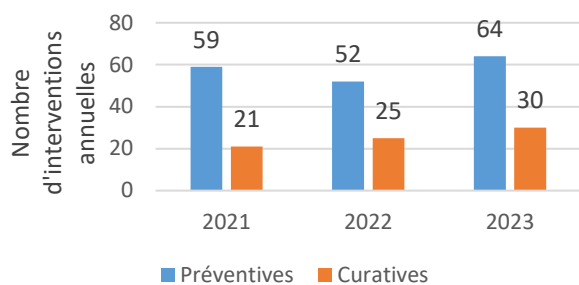
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



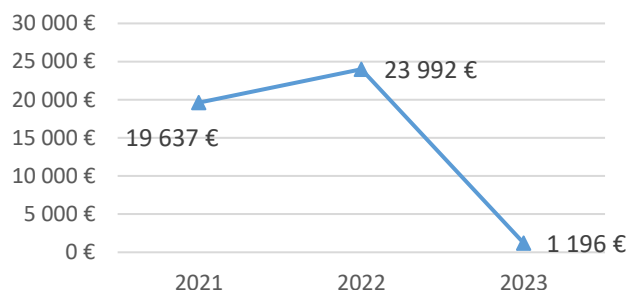
CHIFFRES CLÉS

- **17,24** km de réseaux curés
- **100** tonnes de sables extraits du réseau
- **16,32** % taux de curage
- **19** nettoyages de stations de pompage
- **2 540** bouches d'égout vidangées
- **2** débouchages de branchement
- **18** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4	4	7
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Il n'y a pas de commentaire particulier en ce qui concerne le fonctionnement des ouvrages de pompage d'eaux usées.

➤Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2021	2022	2023
Domestiques	21	27	21
Assimilables Domestiques	3	0	1
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	24	27	22

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX**Autorisation et charges rejetées**

8 Industriels dont 4 (*) conventionnés avec le SDEA

Industriels

4 industriels conventionnés sont raccordés aux stations de Brumath (EPSAN, Kauffer's) et Olwisheim (Colin PALC, René Meyer). S'y ajoutent l'imprimerie LEZARD GRAPHIQUE à Brumath, l'EARL de l'ancien Moulin à Mittelschaeffolsheim, Total énergies à Brumath, et SARDI (traitement de déchets) qui disposent d'une autorisation simple.

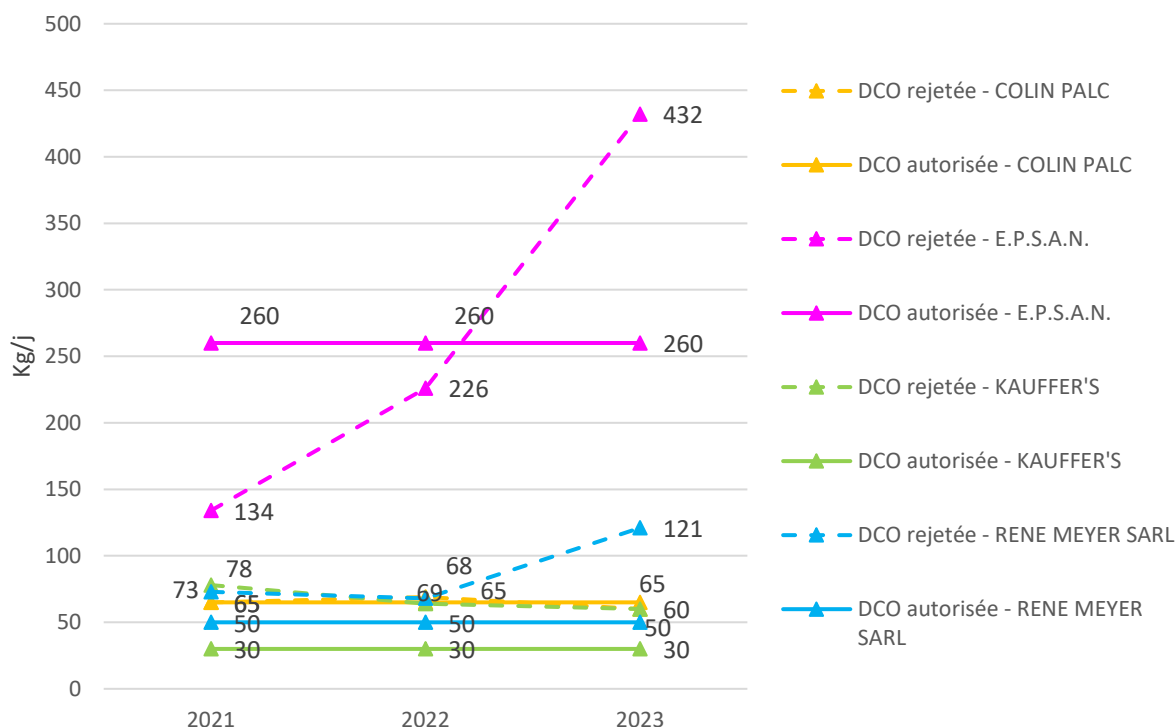
L'EPSAN à BRUMATH est un hôpital psychiatrique qui rejette des eaux issues de sa blanchisserie et de l'exploitation des unités de soins et services associés. La convention de rejet de l'hôpital a été réévaluée pour mieux correspondre à ses rejets. Il a représenté, en 2023, environ 4000 équivalents-habitants, dépassement significatif des valeurs (augmentées) convenues.

KAUFFER'S à BRUMATH produit différents plats surgelés préparés à destination des grandes surfaces. Elle rejette toutefois un volume significativement supérieur à son autorisation, ainsi que des matières en suspension en dépassement de son autorisation, sans impact toutefois sur la station d'épuration.

Elle a représenté environ 550 équivalents habitants en 2023. Le puits raccordé au réseau a été déconnecté début 2022, ce qui a permis une normalisation des rejets. L'autorisation de rejet de l'entreprise a en tout cas, vocation à être renouvelée, étant arrivée à échéance, sur la base des travaux réalisés. Les documents sont en cours de révision pour signature, le cas échéant par arrêté en l'absence de réponse de l'entreprise.

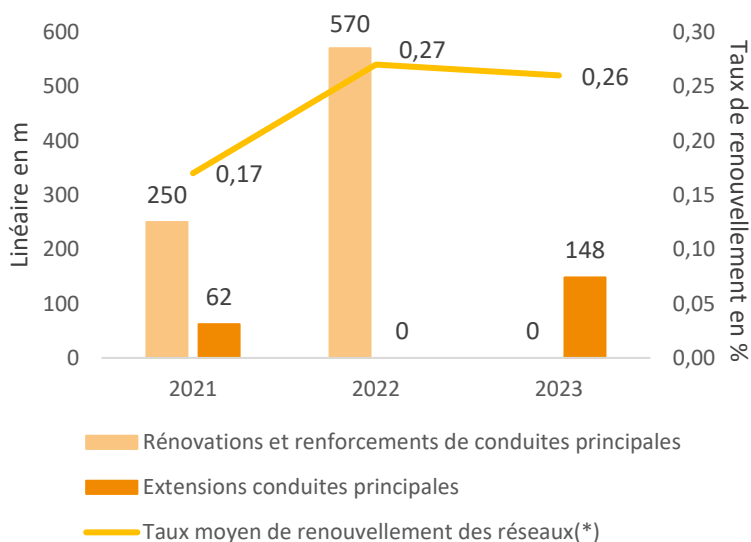
COLIN PALC à WINGERSHEIM-LES-QUATRE-BANS (Wingersheim) La société Colin produit et conditionne des épices et assaisonnements. L'entreprise a des difficultés à respecter son autorisation, notamment en période estivale. Des modifications de process internes ont été décidées (abandon d'activités de friture) et ont permis une réduction de la pollution émise, contrée toutefois par la progression de l'activité de l'entreprise (600 équivalents habitants en moyenne). Des pointes en dépassement important restent toutefois d'actualité (pics à 1500 équivalents habitants). Des modifications sont encore prévues dans le cadre de l'activité de l'entreprise, ainsi qu'une réflexion sur un prétraitement ; ces points seront abordés lors de la remise à plat de l'autorisation de l'entreprise qui est arrivée à échéance en 2023.

RENE MEYER à WINGERSHEIM-LES-QUATRE-BANS (Mittelhausen) L'abattoir René Meyer a représenté en 2023 environ 1200 équivalents habitants, en dépassement important de son autorisation. L'entreprise a réalisé une mise aux normes de son process, avec le soutien de l'Agence de l'eau dans le cadre de l'opération collective mais présente encore des variations de charge significatives. L'autorisation de l'entreprise sera revue, étant arrivée à échéance.



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

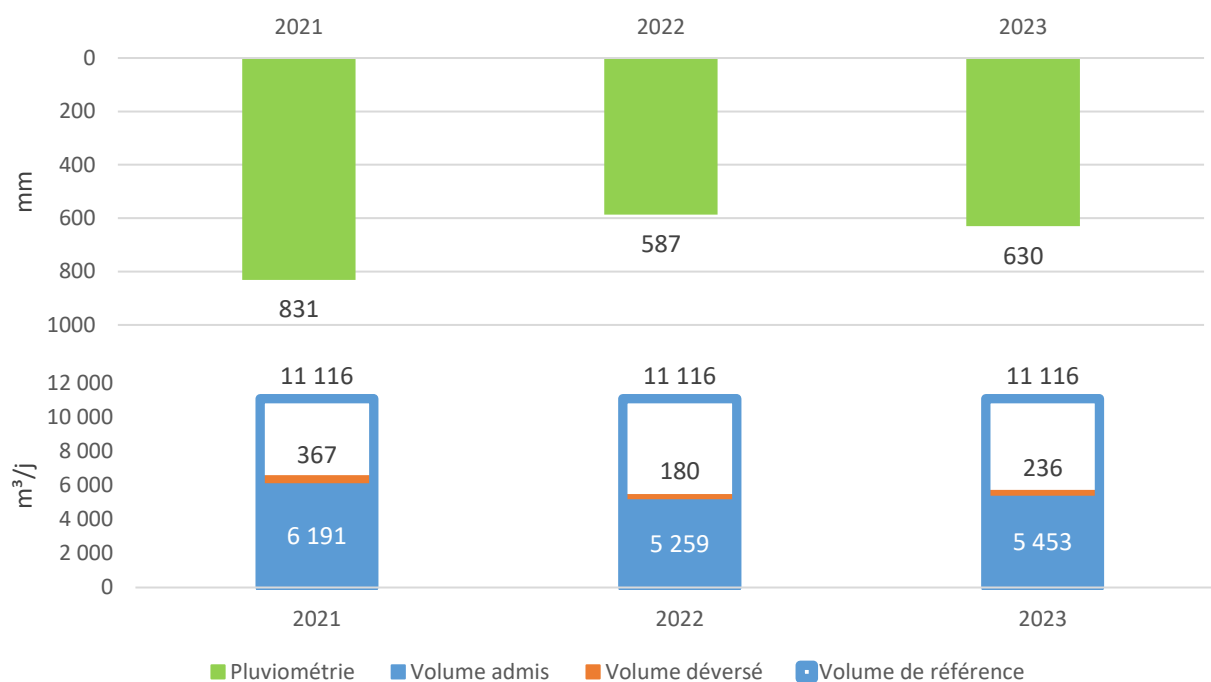
Des extensions de réseaux ont été réalisées à Brumath (rue de Geudertheim) et à Krautwiller (rue des bergers) dans le cadre d'opérations immobilières. Ces travaux seront financés par la taxe d'aménagement perçue par les communes.

En 2023, les barres de guidages ont été remplacées au niveau du poste de pompage de Brumath chemin rural dit Hoerterweg

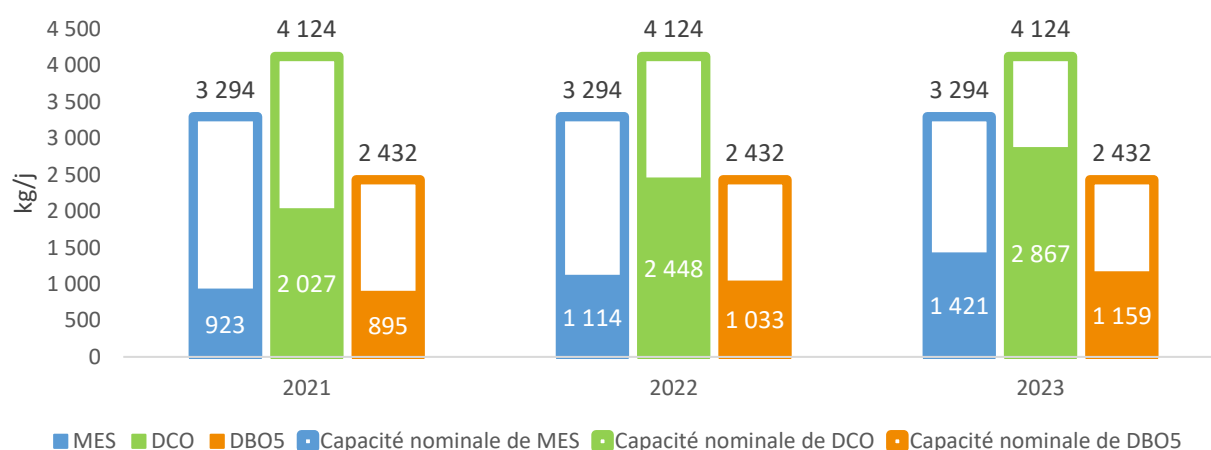
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **67 %** de la valeur nominale, contre **88 %** pour la charge organique.



Station d'épuration	Taux de charge hydraulique	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme
Brumath	69 %	90 %	100 %
Olwisheim	61 %	82 %	100 %

Station d'épuration	Nombre de bilans 24h	Nombre de bilans conformes *	Conformités des bilans	Charge de référence (DBO5 annuelle) (kg/an)
Brumath	31	31	100 %	339221
Olwisheim	16	16	100 %	93636
Conformité des performances des équipements d'épuration (pondération à la charge de référence)	Indicateur P254.3		100 %	

* Conformité arrêté préfectoral

** Non concerné, < 2000 EH

Indicateurs	2021*	2022	2023
Historique de la conformité des performances des équipements d'épuration. Indicateur P254.3	100 %	100 %	100 %

* données 2020/2021 recalculées suite au changement de méthodologie de calcul

Bilan de fonctionnement et Travaux

Les performances de la station de Brumath ont permis de respecter les exigences réglementaires de la Directive Européenne, de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet.

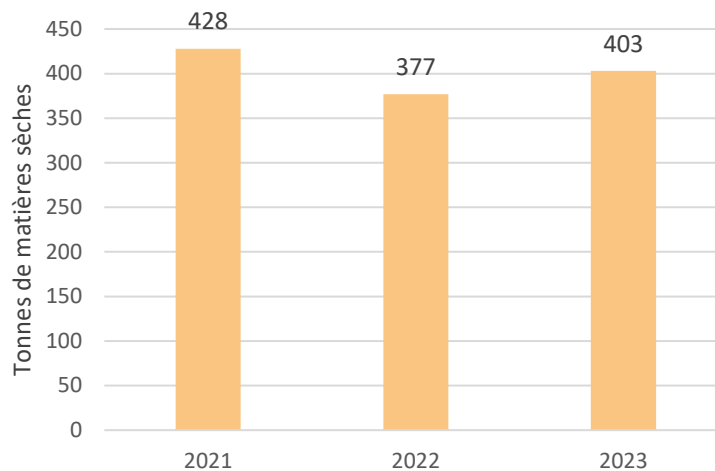
Les performances de la station de Olwisheim ont permis de respecter les exigences réglementaires.

Le point sensible reste les surverses du déversoir en tête de station qui surverse fréquemment (77 jours dans l'année) soit 9,7 % du volume total collecté.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



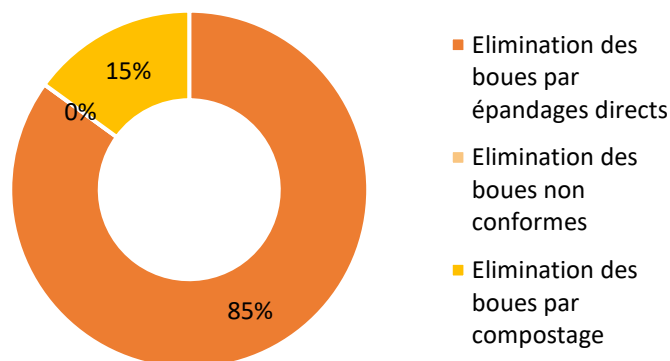
À noter

La station d'épuration de Brumath a produit 306 tonnes de matières sèches de boues dans les serres, l'ensemble a été valorisé en agriculture par épandage direct. Les analyses réalisées ont permis de s'assurer que les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques étaient inférieures aux valeurs limites réglementaires.

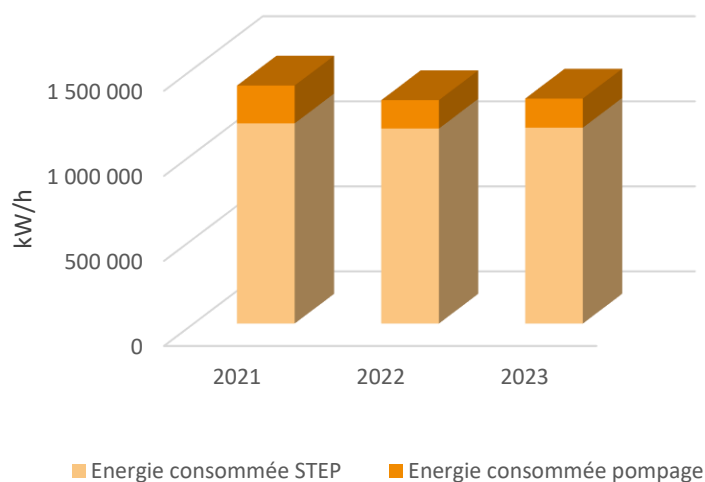
La station d'épuration d'Ollwisheim a produit 70 tonnes de matières sèches de boues.

Tous les ans la vidange de deux lits plantés de roseaux est réalisée ; cet entretien contribue au bon fonctionnement du traitement des boues. La quantité de boues évacuées annuellement représente 55 tonnes de matières sèches. Elles ont été évacuées et mises en compostage externalisé dans le cadre d'un marché public. Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés traces organiques mesurées dans les boues et le compost sont inférieures aux valeurs limites réglementaires.

➤ Éliminations des boues



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION
D'EPURATION (STEP)**À noter**

La consommation d'énergie électrique est principalement liée à la pluviométrie.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Les collectivités du périmètre peuvent solliciter le SDEA sur les projets de gestion des eaux pluviales notamment les projets d'infiltration qui permettent une gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

Le SDEA accompagne les collectivités qui le souhaitent sur leurs projets de déraccordement, autant sur les bâtiments publics que sur les voiries.

Un avis technique peut être fourni ainsi qu'un accompagnement sur les dossiers de demande de subvention et les projets de communication.

En 2024 une étude de potentiel de déraccordement sera lancée sur le périmètre de la Région de Brumath ; étude ayant pour but d'analyser le potentiel de déraccordement des zones imperméabilisées du périmètre et de préciser les modalités d'application d'une gestion alternative des eaux de pluie en illustrant ces principes sur des sites déterminés en accord avec les communes.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la note technique du 24 mars 2022 relative à la recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et dans les eaux usées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction (RSDE), un nouveau cycle de 6 campagnes de mesures s'est déroulé en 2022/2023 à la station d'épuration de Brumath.

Quatre nouvelles substances sont présentes en quantité significative.

Un diagnostic amont complémentaire est à réaliser pour le 31 décembre 2024. Les campagnes RSDE suivantes se dérouleront ensuite selon un cycle de 6 ans ; la prochaine aura lieu en 2028.

Le SDEA à l'ONU

Le SDEA a eu l'honneur de participer, aux côtés d'autres opérateurs publics français et européens, membres de FEP (France Eau Publique) et d'APE (Aqua Publica Europea), à la conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue du 22 au 24 mars au siège de l'ONU à New York.

Cette conférence qui était la première consacrée exclusivement à ce thème depuis 1977 a permis de partager les nouveaux défis du moment et à venir :

- > Le rôle central de l'eau dans les problématiques de changement climatique et dans l'atteinte de l'ensemble des objectifs de développement durable de l'ONU ;
- > Le risque d'une crise mondiale de l'eau douce à l'heure du changement climatique ;
- > Les difficultés persistantes d'accès aux services minima d'eau et d'assainissement pour une large part de l'humanité ;
- > La compétition entre les différents usages, notamment domestiques et agricoles ;



- > La pollution croissante de la ressource.

La politique d'économie circulaire du cycle de l'eau du SDEA reconnue comme meilleure pratique européenne par l'EFQM, fait partie en outre des 7 engagements pour l'eau validés par l'ONU à l'issue de la conférence.

LA SECTORISATION ACCÉLÈRE LA LOCALISATION DES FUITES

Grâce notamment à sa politique volontariste de gestion durable du patrimoine, le SDEA n'a vu aucune de ses communes membres souffrir d'approvisionnement en eau comme les années précédentes. Les actions engagées de longue date, à savoir le suivi attentif du bon fonctionnement et l'entretien préventif des ouvrages et réseaux, la recherche de fuite ainsi que les programmes de renouvellement de conduites vont bien sûr être poursuivis et même amplifiés avec de nouveaux outils.

L'instrumentation des réseaux joue désormais un rôle essentiel pour la réduction des pertes d'eau. Elle constitue un outil précieux pour mieux cibler les secteurs prioritaires de recherches de fuites et pertes, de renouvellement de conduites à l'appui d'outils de contrôle et d'amélioration des rendements.

- > La sectorisation consiste à poser des compteurs et/ou débitmètres afin de découper un périmètre en plusieurs secteurs de distribution facilitant ainsi l'identification des pertes et le ciblage des zones nécessitant l'intervention de l'équipe de recherche de fuites (secteurs ruraux).

ADOPTER LES BONS GESTES !

Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement !

Elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et son parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>

➤ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	16 525
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	403 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2023)	1,78 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	106
P203.3 P204.3 P205.3	Conformité de la collecte des effluents/des équipements d'épuration/de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (*)	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,002 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,26 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,1 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (**)	3,09 %
P258.1	Taux de réclamations	0,10 %

* non disponible, cet indicateur devant encore être défini et calculé par les services de l'Etat à la date d'édition du présent rapport
Les résultats les plus récents mis à disposition par les services de l'Etat peuvent être retrouvés à l'adresse suivante :
<https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/>

** ce taux est issu des recettes concernant l'année 2022, y compris émises en 2023, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2023



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

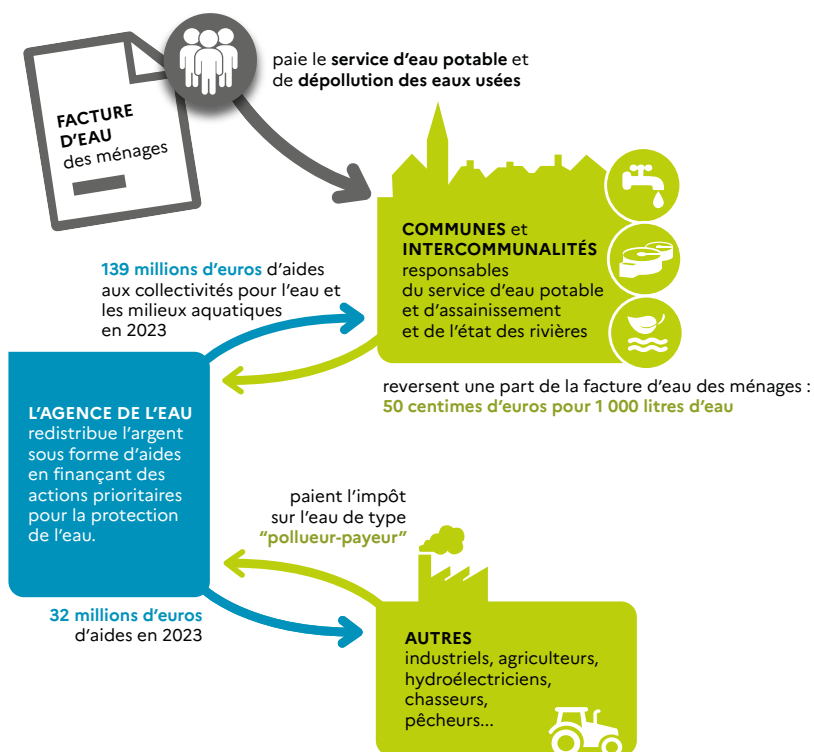
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

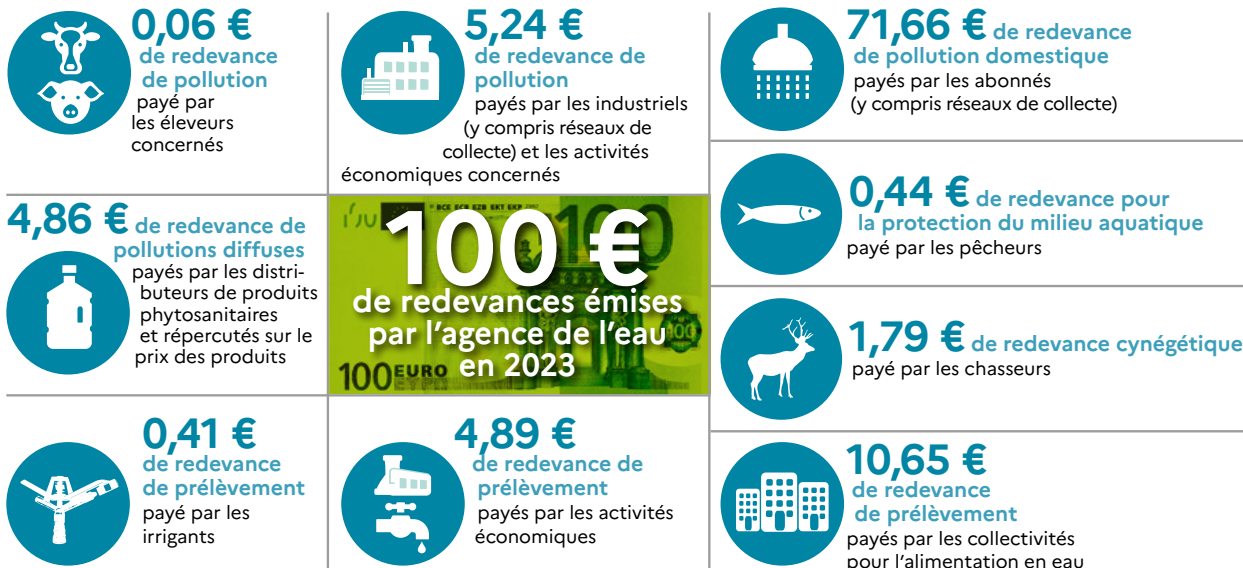
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



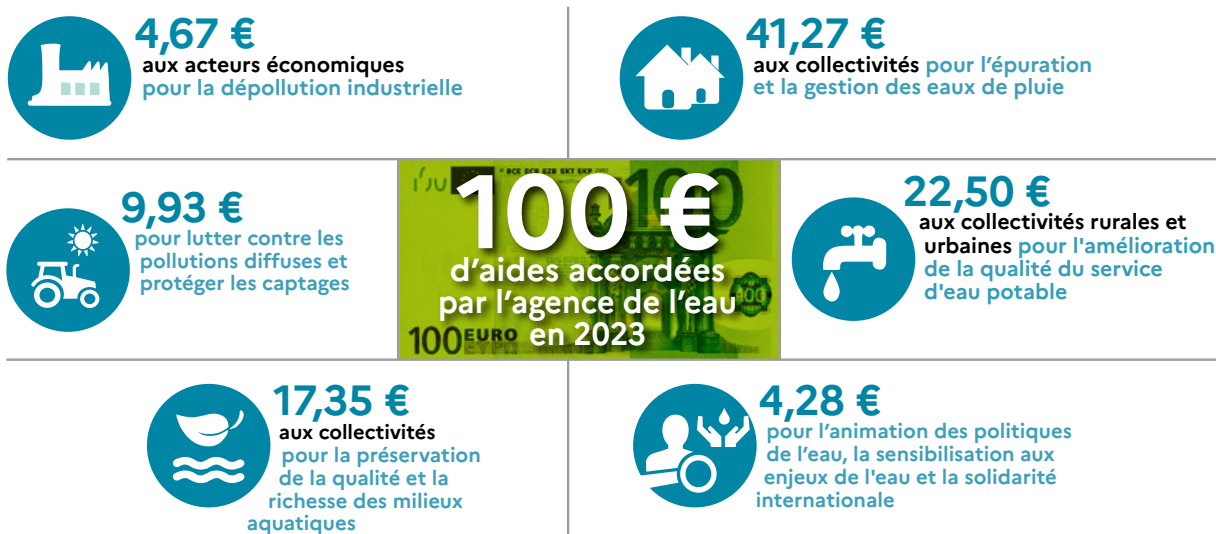
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.

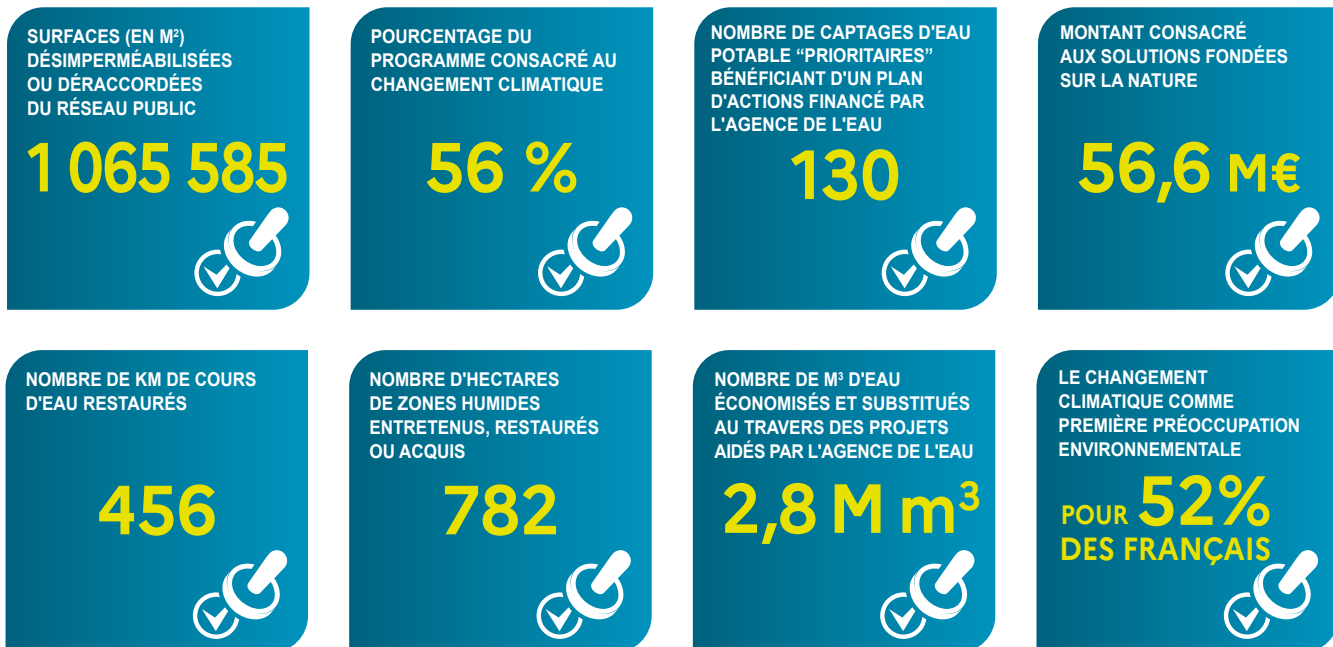


En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

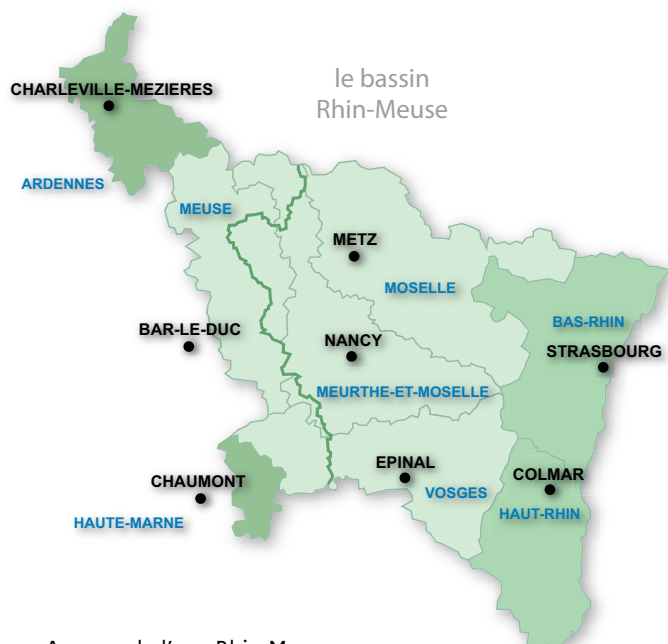


Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.   